

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 221

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« 90 millions d'euros sur »

les mots :

« 70 millions d'euros sur le fonds de roulement de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de réduire le prélèvement sur le fonds de roulement de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de 20 M€. Cette réduction du prélèvement est compensée dans le schéma en crédits proposé par le Gouvernement, qui fait l'objet d'amendements en seconde partie du PLFR, afin de maintenir inchangé le solde budgétaire de l'État en 2016.